

**La Buisse, Coublevie, Moirans, St-Aupre, St-Etienne-de-Crossey,
St-Jean-de-Moirans, St-Nicolas-de-Macherin, La Sure-en-Chartreuse,
Voiron et Voreppe**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**extension et rénovation de la STEP Aquantis avec création d'une unité de
méthanisation par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais**

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-209-DDTSE05 du 28 juillet 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 19 jours, est prescrite du lundi 06 septembre 2021 – 9h00 au vendredi 24 septembre 2021 - 17h00,

Au terme de cette enquête, en application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques sera adopté. L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

M. Guy POTELLE a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- en mairie de Voiron, lundi 06 septembre 2021 – de 9h00 à 11h00
- en mairie de Moirans (annexe – pôle technique), mardi 14 septembre 2021, de 14h00 à 16h00
- en mairie de Voreppe, vendredi 17 septembre 2021, de 09h00 à 11h00
- en mairie de Voiron, vendredi 24 septembre 2021 – de 15h00 à 17h00

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Moirans (annexe pôle technique – 111 rue de la République), Voiron et Voreppe et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <http://www.paysvoironnais.com/les-projets-en-cours/titre-par-defaut-956.html>

et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités,
- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de **Voiron**, (12 rue Mainssieux CS 30268 - 38516 Voiron Cedex), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique STEP Aquantis - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr jusqu'au 24 septembre 2021 – 17h00.

Toutes les observations et propositions du public seront consultables en version papier à la mairie siège et accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère :

<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais - Service Eau et Assainissement - M. Joël ROUGE – 04.76.32.74.89 - joel.rouge@paysvoironnais.com

Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Moirans, Voiron et Voreppe et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .